

Le DEAES, nouveau diplôme de niveau V de l'action sociale

L'accompagnant/e éducatif/ve et social/e réalise un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

Le diplôme d'accompagnant éducatif et social comprend un socle commun de compétences et trois spécialités :

- * Accompagnement de la vie à domicile,
- * Accompagnement de la vie en structure collective,
- * Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Accès à la formation

Demandeur d'emploi, formation continue, V.A.E.

* Le Centre de formation, subventionné par la Région Occitanie permet la gratuité de la formation initiale. Elle s'adresse à un public en poursuite de scolarité et à des demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi.

* Les personnes en Cours d'Emploi ou en Congé Individuel de Formation peuvent être intégrées **hors quota**, le financement interviendra alors par le biais des Fonds de formation.

Conditions d'admission :

- * Etre âgé de 18 ans à la date d'entrée en formation.
- * Avoir les pré-requis écrits (admissibilité) et oraux (admission) vérifiés sur épreuves ou obtenus par dispense.

L'épreuve d'admission (jury composé d'1 professionnel et d'1 formateur) sera obligatoire pour tous les candidats quelles que soient les dispenses qu'ils aient pu obtenir.

Organisation de l'entrée en formation :

- * Participation à l'information collective mise en place pour présenter ce secteur professionnel et la formation
- * Retrait ou téléchargement du dossier de pré-inscription
- * Epreuves de sélection.

Durée de la formation :

L'ensemble de la formation est organisée sur une amplitude de 11 mois, avec :

* 525h de formation théorique intégrant 14 h de détermination de parcours (à l'issue de cette période de détermination, le candidat se positionne sur la spécialité pour laquelle il s'inscrit), 7 h de validation de l'acquisition des compétences, 378 h de socle commun, 147 h de spécialités

* 840 h de formation pratique

Contenu pédagogique :

- * DF1 : se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale: 126 h socle et 14 h de spécialité
- * DF2: accompagner la personne au quotidien et dans la proximité: 98 h socle et 63 h de spécialité
- * DF3: coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés: 63 h et 28 h de spécialité
- * DF4: participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne: 70 h socle et 42 h de spécialité.

Plus d'informations auprès de Nathalie Robbe : nrobbe@cemea-occitanie.org – 04 67 04 35 71